

DOSSIER D'INSCRIPTION FAMILIAL - ACTIVITÉS de Septembre 2022 à Juillet 2023

Inscription au Forum des Associations
au complexe sportif du bourg
Samedi 10 septembre 2022 de 10 à 14h00

(ou dossier d'inscription à déposer dans la boîte aux lettres du Centre Simone Signoret Eventard)

Responsable : Mme, Mr : Nom et prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

N° de téléphone : Domicile : Portable :

Adresse mail :

Nouvel Adhérent

Nom	Prénom	Date de Naissance	Age	Activité de la plaquette	Jour <u>A entourer</u>	Heure de l'activité	Lieu <u>A entourer</u>	Tarif de l'activité	Remise activité	Tarif activité à régler
					L M ME J V S D		- Eventard - Bourg	€	- 0.00 €	
					L M ME J V S D		- Eventard - Bourg	€	- 5.00 €	
					L M ME J V S D		- Eventard - Bourg	€	- 5.00 €	
					L M ME J V S D		- Eventard - Bourg	€	- 5.00 €	

TOTAL activités

ANCV, Coupon-Sports (acceptés jusqu'au 31 décembre 2022), CCAS Ecoouflant, Comité d'Entreprise = **prise en charge**

TOTAL après déductions

Cotisation familiale obligatoire **15 €** avec le 1^{er} versement

TOTAL

Possibilité de fractionner le règlement en 3 chèques : Chèque mis en banque au 10 octobre 2022

Chèque mis en banque au 10 janvier 2023

Chèque mis en banque au 10 mars 2023

Réservé à l'ACPL

Premier tarif
Ecouflantais
/
Deuxième tarif
Hors-Ecouflant

FACTURE : OUI

Si oui Fournir une enveloppe timbrée

MODALITES D'INSCRIPTION ET DE PAIEMENT

- * Chèques datés du jour de l'inscription et libellés à l'ordre de l'**ACPL Ecoflant**
- * Cotisation familiale de 15.00 € obligatoire pour participer à un des ateliers de Septembre à Juillet de l'A C P L.
- * Le coût de l'activité représente **30 séances dans la saison de Septembre à Juillet**
- * **Certificat médical obligatoire pour toutes les activités ou questionnaire de Santé Adulte**
- * Pour les Ecoflantais, un justificatif de domicile récent à présenter : Electricité, Gaz ...
- * Il n'y aura aucun remboursement.
- * **Les ateliers seront assurés suivant un minimum d'inscriptions**
- * La possibilité de régler les activités par chèque en 3 fois. Les chèques seront débités le 10 octobre 2022, le 10 janvier et le 10 mars 2023
- * Ecoflantais, n'hésitez pas à vous renseigner auprès du CCAS : suivant votre quotient familial, vous pouvez obtenir un passeport pour l'aide aux loisirs à présenter à l'inscription.

* Autorisation Je soussigné(e) : Nom du père : Prénom :
Nom de la mère : Prénom :

- Accepte la diffusion de photos de moi-même, prises dans le cadre des activités OUI NON
- Accepte la diffusion de photos de mon (mes) enfant(s) prises dans le cadre des activités OUI NON
- Autorise mon (mes) fils, ma (mes) fille(s) à participer aux activités de l'ACPL OUI NON
- Autorise l'ACPL à prendre les mesures nécessaires en cas d'urgence dans la mesure où les circonstances obligeraient à un recours médical ou hospitalier OUI NON

Date

Signature